Mutualité présente se tournant vers M. Leredu, il lui rappelle que son passage au ministère des Régions Libérées lui a permis de se rendre compte, au lendemain de la guerre, et au milieu des ruines laissées par le barbare, des difficultés de reconstituer des groupements dans notre région.

Et pourtant, nous avons assisté à une renaissance rapide des groupements mutualistes. Il est vrai que le ministère auquel préside M. Leredu a accordé généreusement des subventions nécessaires. Grâce à cette aide, les sociétés de secours ont pu reprendre leur bel effort d'avant-guerre. A côté de cette belle fête de l'Éducation physique qu'est la 43e Fête fédérale de gymnastique, il est heureux qu'on ait organisé cette fête de la Renaissance morale qu'est ce Congrès.

Le distingué président tient à souligner au ministre l'effort d'organisation accompli. Nous avons, dit-il, fait appel à 1.625 sociétés de secours mutuels réunissant 260.000 membres, 174.000 mutualistes nous ont envoyé leur cotisation pour ce Congrès.

Sur les 1.025 groupements d'avant-guerre, 950 sont complètement reconstitués, qui sont ici représentés par 854 délégués mandatés.

M. G. Petit termine en faisant confiance au ministre pour accueillir avec bienveillance des desiderata aussi unanimement exprimés.

RAPPORT DE CLOTURE, PAR M. EDOUARD DUQUENNE, MEMBRE DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MUTUALITE

Dans un rapport magistral et fréquemment coupé d'applaudissements, M. Ed. Duquenne résume les travaux de cet important Congrès. La présence de deux ministres marque cette importance même qui résulte des questions envisagées et le nouveau projet de loi qui vient d'être déposé par le ministre du Travail concernant l'assurance sociale obligatoire, a nécessité les longues et passionnantes discussions qui se sont déroulées au cours de la journée de travaux.

Le rapporteur fait un court historique de la mutualité depuis ses origines vers 1850 et fait ressortir la progression constante et régulière dans les adhésions mutualistes.

Aujourd'hui, cette grande œuvre de solidarité réunit 5.200.000 membres, et son action s'attache à tout l'être humain, depuis sa naissance, — protection des femmes en couches, — jusqu'à la vieillesse qu'elle veut lui assurer digne.

Economie, prévoyance, ordre, discipline, telles sont les qualités qu'elle crée et développe chez l'individu en les transformant en saines habitudes.

La Mutualité française est aujourd'hui méthodiquement organisée et dispose de puissants moyens. Les 61 millions de cotisations annuelles auxquelles s'ajoutent 10 millions et demi allués par l'Etat, lui permettent d'étendre son effort bienfaisant à toutes les formes de l'activité humaine.

Le rapporteur conclut : Que les mutualistes donnent leur appui aux lois sociales, de façon à ne laisser aucun être isolé. Conscient de ses devoirs et de ses droits, le mutualiste doit préparer des cadres à la loi qui sera prochainement en discussion.

« Un ne fait pas sa part à la solidarité ». A ce mouvement qui monte et doit réunir tous les êtres humains, le projet du législateur ne doit pas porter une atteinte, ni devoir une entrave à l'individualité, à l'autonomie d'une action qui a devancé l'initiative gouvernementale.

M. Duquenne termine en relisant les vœux sanctionnés hier, de M. Jacquemard, inspecteur de l'enseignement primaire, sur la mutualité scolaire; de M. Prat sur les cures d'air scolaires; de M. Dubois, président de la « Mutuelle Nadaud » de Roubaix, au sujet des indemnités de maladie; de MM. Dufour, Ernest Haverland, Georges Lefebvre.

Mais la préoccupation dominante du Congrès a été la place que devra occuper la Mutualité française dans la future loi de l'assistance sociale, projet déposé sur le bureau de la Chambre le 22 mars dernier.

M. Duquenne rappelle les discussions passionnées et les craintes exprimées par quelques congressistes au sujet de ce projet.

Il résume les réserves nécessaires qui ont été finalement faites, en fin de discussion, et que nous reproduisons ci-dessous :

« 1° La Mutualité entend garder toute indépendance et liberté d'action dans l'avenir, des caisses autonomes mutualistes devraient donc être maintenues dans chaque région. C'est là un premier amendement au projet de loi.

» 2° En outre, ces caisses régionales mutualistes, sous réserve des conditions de contrôle et de garanties à déterminer, seront administrées exclusivement par les représentants élus des sociétés de secours mutuels incorporées dans la caisse.

» 3° Pour les opérations d'assurance et l'attribution des allocations, les sociétés de secours mutuels approuvées et libres régies par la loi du 1er avril 1898, tout en conservant leur autonomie, seront déclarées annexes ou succursales des dites caisses régionales mutualistes sans aucune formalité.

» 4° Tous les adhérents des Sociétés de secours mutuels seront présumés inscrits d'office à la Caisse régionale mutualiste.

» Ainsi, sous le bénéfice de ces modifications nécessaires, les mutualistes s'engagent à collaborer étroitement à la mise en œuvre d'une loi de haute solidarité nationale et sociale. »

Après avoir exprimé sa reconnaissance aux représentants du Gouvernement, le rapporteur est chaleureusement acclamé et M. Georges Petit lui donne l'accolade.

DISCOURS DE M. LEREDU
ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale

Le ministre remercie les congressistes de leur excellent accueil.

Il énumère bien des difficultés qui, depuis le début de la guerre, ont entravé le fonctionnement des sociétés de secours mutuels du Nord. Sous l'occupation, de bons citoyens ont assuré le fonctionnement régulier des institutions mutuelles.

En accomplissant ainsi tout leur devoir vis-à-vis des sociétés dont ils avaient la charge, ils n'ont pas seulement allégé les souffrances physiques de leurs concitoyens, ils ont facilité et exalté leur résistance morale contre l'oppresseur et contribué, dans la mesure de leurs forces, à la victoire finale.

Avec la libération, il a fallu reformer les cadres, rallier les adhérents, réajuster l'organisation financière aux nouvelles conditions économiques.

Quand je constate, Messieurs, dit-il, votre vitalité, je suis pleinement rassuré sur l'avenir des institutions mutualistes et je puis vous affirmer de suite que la Mutualité n'a rien à craindre du nouveau régime des assurances sociales, parce que, ces assurances, pour prospérer, doivent être modelées à son image et fonctionner avec son aide et d'après les principes qui sont à la base de son organisation.

Le ministre, dans un court aperçu historique, donne en quelque sorte un programme, une indication de l'attitude que le Gouvernement prendra en matière d'assistance sociale.

L'expérience de la mutualité, en matière de secours de maladie, par quoi elle débuta il y a quelque cinquante ans, a une valeur toute particulière, en raison de ce que le législateur n'a point tracé les règles fixes et immuables d'après lesquelles devait fonctionner cette assurance ; il a laissé aux sociétés de secours mutuels toute liberté pour l'organiser, pour fixer la nature, la quotité, le mode d'attribution des secours, les conditions de recrutement des sociétaires, l'administration du groupement, etc.

Que cette liberté n'ait jamais présenté d'inconvénients, qu'elle n'ait pas eu parfois pour conséquences la disparition de certains groupements, fondés d'après des conceptions trop hardies et parfois utopiques, on n'oserait le prétendre. Du moins on peut affirmer que l'on trouve dans nos sociétés de secours mutuels l'expérience la plus riche, la plus conforme au tempérament national.

A la suite de ces initiatives diverses et parfois contradictoires, il s'est formé une sorte de doctrine générale qui peut être considérée comme l'expression définitive de la méthode mutualiste en matière d'assurance-maladie.

Cette assurance, pour prospérer, doit être organisée par des groupements locaux, réunissant des amis, des compagnons qui se viennent en aide en cas de maladie. L'un des traits caractéristiques de cette organisation est le souci de gérer d'épargne collective avec économie, grâce au contrôle incessant qu'exercent les sociétaires les uns sur les autres.

De cette méthode, le nouveau régime aura le devoir de s'inspirer largement, et je puis affirmer, continue le ministre, que la loi en préparation devra être définitivement formulée, de manière à faire pénétrer profondément l'esprit mutualiste dans l'organisation des assurances sociales.

La loi nouvelle a besoin, pour pénétrer dans les masses populaires, du concours actif de la mutualité.

La nouvelle législation ne va pas à l'encontre de la mutualité, elle a besoin de vous. Le projet de loi n'est pas immuable, on peut y apporter des retouches, comme à toute œuvre humaine.

Ayons donc pleine confiance dans l'avenir de la Mutualité française, conclut M. Leredu. Le régime nouveau assurera au travailleur plus de sécurité et contribuera efficacement à la grandeur du pays avec votre collaboration.

Les déclarations du ministre, chaleureusement applaudies, ont rassuré l'auditoire.

M. Georges Petit remercie M. Leredu et M. Daniel-Vincent.

La séance se termine à 11 heures 30 par un ban en l'honneur des ministres suivi du chant de la mutualité

LE BANQUET

Une heure après le Congrès, à midi et demi, un banquet, présidé par M. Vancauwenberghe et honoré par la présence des deux ministres du Travail et de l'Hygiène, MM. Vincent et Leredu, réunissait les membres du Conseil d'administration des sociétés de secours mutuels et de nombreux congressistes auxquels étaient venues se joindre des notabilités parmi lesquelles nous remarquons : MM. Debierre et Reynald, sénateurs; Cahen-Salvador, maître des requêtes au Conseil d'Etat : M. Georges Lyon, recteur de l'Académie : Liégeois-Six : Descamps, Président de la Chambre de Commerce de Lille ; Gréau, directeur de la Banque de France ; Taffin, président de l'Union Intersyndicale des Groupements commerciaux ; Leroy, sous-préfet d'Avesnes ; Cameau, secrétaire pour la reconstitution; Bourdon, Conseiller général ; Grimpret, ingénieur départemental ; Henri Langlais, directeur de « La Dépêche » ; Ley, secrétaire du Consortium Textile de Roubaix-Tourcoing ; Thalamas, inspecteur d'Académie ; Contencin, directeur du Cabinet du Préfet ; Capra, directeur de l'Enseignement primaire ; Labbé, de l'Enseignement technique, et Mme G. Lyon, avait pris place à gauche de M. Daniel-Vincent.

LES TOSTES
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

Au dessert, M. Vancauwenberghe salue les deux ministres et les remercie de leur bienveillance et de leur aide pour tout ce qui a trait à la mutualité française.

M. GEORGES PETIT

M. G. Petit, président du Congrès, qui lui succède, dit toute sa joie pour ces belles journées et remercie tous ceux qui ont apporté leur concours à l'organisation de cette fête de mutualité.

ALLOCUTION DE M. DANIEL-VINCENT

M. Daniel-Vincent s'excuse de ne pouvoir rester plus longtemps parmi les convives, une réunion le réclamant. Il tient à rassurer les mutualistes au sujet des craintes qui ont été maintes fois exprimées au cours de ce Congrès. Le projet de loi, déclare-t-il, est un premier établissement; œuvre humaine et par conséquent perfectible. Nous comptons sur vous pour nous aider.

Le ministre, passant à un sujet à la fois plus grave et plus actuel, évoque les difficultés de l'heure présente. Le pays du Nord, mieux que tout autre, pour avoir souffert de l'invasion, est particulièrement intéressé dans la question des réparations à exiger de l'ennemi, et suit les pourparlers avec anxiété.

En étroit accord avec nos alliés, nous obtiendrons les réparations nécessaires et la sécurité de notre frontière.

La victoire nous a créé des droits imprescriptibles. Le gouvernement et le Parlement l'ont solennellement reconnu et nous pouvons faire confiance à M. Briand, président du Conseil, pour obtenir la restauration de nos régions et les garanties de sécurité incluses dans le Traité.

LE PRÉFET DU NORD

Après un toast du Président de la Fédération du Pas-de-Calais, M. Naudin, Préfet du Nord, se lève.

Au lendemain de la guerre tout le monde, déclare-t-il, dans cet actif département, s'est remis à l'œuvre.

L'action mutualiste s'est particulièrement tournée vers l'enfance. La reconstitution morale s'est effectuée parallèlement à celle de la reconstitution matérielle.

L'organisation des colonies scolaires, celle de Cambrai où tant de nos enfants ont retrouvé la santé physique, donne la mesure de nos efforts.

M. le Préfet lève son verre au Ministre de l'Hygiène, au Président, aux congressistes.

Dans quelques heures, ajoute-t-il le Président de la République sera des nôtres. Souhaitons la bienvenue au Chef de l'Etat.

UN HOMMAGE AU CONSORTIUM DE L'INDUSTRIE TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING

M. Georges Petit, Président du Congrès, tient à ajouter quelques mots pour rendre un hommage particulier à M. Ley, représentant du Consortium de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing dont l'œuvre d'assistance est considérable. Dix huit millions ont été distribués à titre de secours. Le sympathique organisateur fait un appel à l'union du capital et du travail, à tous les organismes sociaux pour arriver à cette harmonie universelle, but suprême de la Mutualité.

ALLOCUTIONS DE MM. BERSEZ ET HENRI LANGLAIS

M. Bersez, sénateur, prononce une courte allocution au nom des parlementaires du Nord, puis M. Henri Langlais, directeur de « La Dépêche », est invité par M. Vancauwenberghe, à prendre la parole au nom de la presse régionale.

Le sympathique directeur de « La Dépêche » se défend de prononcer un discours et, dans une brillante improvisation, il déclare se cantonner strictement dans la Mutualité.

Dans le Nord, nous sommes tous mutualistes, déclare-t-il, et il donne en exemple le syndicat des Journalistes du Nord, créé il y a quelque vingt ans et qui est un modèle vivant d'union sacrée, à l'intérieur de la profession. Des résultats tangibles ont été obtenus sous forme de pensions.

M. H. Langlais émaille son allocution de proverbes familiers et fait aisément ressortir ce besoin de liberté si nécessaire aux sociétés de secours mutuels, dans une région aussi jalouse de ses anciennes franchises.

Il faut donner à la Mutualité la forme qui convient le mieux aux désirs et au tempérament de la Nation française.

Cette conclusion qui rappelle en style familier et dans le cadre d'une association professionnelle bien vivante les vœux officiellement adoptés par le Congrès, est chaleureusement applaudie.

M. SAINT-VENANT, DÉPUTÉ DU NORD

M. Saint-Venant, député du Nord, dans une improvisation très applaudie, évoque les leçons de la guerre. Il rend hommage à M. Delesalle, ancien maire de Lille, pour son attitude en 1914 et au cours de la guerre. Cet exemple d'union sacrée amène le député socialiste à faire une diversion sur le terrain politique et son allocution est toute à l'union sacrée.

Parlant du syndicalisme, M. Saint-Venant fait des rapprochements avec la Mutualité et termine par des considérations sur la nécessité d'une méthode et d'une discipline avant d'arriver au terme lointain de la société future. Améliorons le présent avec union et bonne volonté.

M. Vancauwenberghe remercie de sa présence Mme G. Lyon, et lui adresse un hommage de sa respectueuse sympathie pour un inaltérable dévouement de toute l'occupation et de le Gouvernement officiellement consacré.

ALLOCUTION DE M. LEREDU, MINISTRE DE L'HYGIÈNE

M. Leredu, ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, évoque le temps où il était ministre des Régions libérées.

Au cours de rapides tournées, il a pu se rendre compte des dévastations. Lorrain d'origine, il a compati aux grandes souffrances de nos régions.

La France tout entière et votre admirable département du Nord ont été très touchés par la guerre.

Je suis le ministre de la race française. Il faut que cette nation retrouve en qualité et en quantité tous les hommes dont aura besoin la France, de demain et si Dieu et le ministère me prêtent vie, j'espère voir l'accomplissement d'une période de paix, de rayonnement commercial, industriel et social pour lesquels je compte sur vos âmes fortes et robustes.

Je l'ai déclaré à la tribune du Sénat, j'ai besoin de la Mutualité. Sans elle, je ne peux faire pénétrer dans l'opinion française les principes d'hygiène et de santé publique.

Augmentons toute cette floraison d'œuvres sociales, consultations de nourrissons, lutte contre la mortalité infantile, etc...

M. Leredu, après un hommage à M. Vancauwenberghe, se félicite de la collaboration étroite avec M. Daniel-Vincent et de l'aide apportée par M. le sénateur Debierre, rapporteur dans son ministère.

Se tournant vers le président du Congrès, le ministre lui renouvelle les promesses de conciliation, d'amendement dans le sens réclamé par les mutualistes.

M. Leredu fait l'éloge de nos populations dont il admire le sens pratique et porte un toast au département.

Faisant allusion à la situation extérieure, il affirme que notre énergie de renaissance, après les dures épreuves, nous donne le droit de parler très haut. Et il ajoute :

« La personnage qui peut parler très haut d'une autre tribune ne peut pas éteindre la voix de la France, parce que la France a toujours parlé au nom de l'Humanité. »

Cette énergique incursion dans la politique étrangère a été vigoureusement applaudie par l'auditoire.

Un ban au ministre, et l'orchestre exécute une « Marseillaise » suivie du vivat Flamand réclamé par M. Leredu.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Union nationale des Mutualités scolaires de France

A 15h. 30 avait lieu, en la salle de la Société Industrielle, l'assemblée générale de l'Union Nationale des Mutualités scolaires de France et la remise du drapeau de l'Union.

M. Bérard, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, présidait, entouré de MM. Leredu, ministre de l'Hygiène; Lyon, recteur de l'Université; Bersez et Potié, sénateurs; Vandame, des Rotours, René Lefebvre, députés.

Deux sections des écoles supérieures de garçons et de filles chantent la « Marseillaise », qu'accompagne la Fanfare du Sud.

Après quelques mots de bienvenue de M. Capra, directeur départemental de l'enseignement primaire, M. Robelin rapporte le salut des mutualistes de France, dont les offrandes ont permis de donner 334.000 francs à leurs petits camarades des régions libérées.

M. Georges Petit, président du Congrès mutualiste, estime que cette réunion est l'apothéose de la mutualité. Il présente le drapeau offert par les écoliers mutualistes du Nord à l'Union des Mutualités Scolaires de France en reconnaissance pour le geste généreux qu'ils ont eu à leur égard.

La Fanfare du Sud sonne « Au Drapeau » ; la chorale mixte des écoles supérieures chante un hymne de circonstance.

M. Dias, trésorier de l'Union, précise par des chiffres le résultat de l'entraide mutualiste.

M. Bérard se lève à son tour, et dit son admiration pour les régions envahies. Il célèbre l'art et l'histoire des Flandres qui ont conquis les premières libertés politiques. Le Nord incarne la pensée et l'âme de la France, c'est une « espérance permanente ».

Abordant la question de la mutualité scolaire, le ministre de l'Instruction publique la définit « la leçon de choses de l'éducation civique ». Il est indispensable, dit-il, d'inculquer dans l'esprit de l'enfant l'idée de l'intérêt général. Il faut que la mutualité scolaire aide l'Etat.

L'orateur termine en assurant le personnel enseignant des régions dévastées de toute la sympathie du gouvernement et en lui demandant de faire confiance.

L'œuvre de l'école est essentielle pour la réparation des dommages intellectuels de la guerre. C'est le facteur indispensable pour relever nos ruines morales.

Le ministre de l'Instruction publique lève la séance au milieu d'ovations chaleureuses.

LES VOYAGEURS DE COMMERCE

La dernière séance du XIVe Congrès National de la Fédération des Voyageurs de Commerce s'est tenue, dimanche matin, à 9h. 30, dans la grande salle de la Nouvelle Bourse.

M. Ravet, président du groupement de Lille, accompagne M. Daniel-Vincent, ministre du Travail, ayant à ses côtés, MM. Causeret, son chef de Cabinet; Emile Vincent, chef du secrétariat particulier; Régnier, secrétaire général de la Préfecture du Nord; René Lefebvre, député du Nord; Taffin, président de l'Union intersyndicale des groupements commerciaux de l'arrondissement de Lille, et membre de la Chambre de commerce; Deschaumes, secrétaire général de la Fédération; Jassenne, etc.

Au ministre, M. Ravet dit toute sa reconnaissance de le voir au milieu des voyageurs de commerce, gage pour eux de sollicitude de la part du gouvernement.

Un salut ému à Lille est apporté par M. Deschaumes, ainsi qu'aux délégués de la Fédération belge, MM. Hoste et Schreiber.

M. Daniel-Vincent prend alors la parole pour dire combien, comme ministre du Travail, il est heureux de constater les études très intéressantes faites au cours du Congrès en ce qui concerne notamment la législation prud'homale et le code du travail.

Puis le ministre invite les voyageurs de commerce à déployer leur activité à l'étranger pour trouver des débouchés à notre industrie nationale et faire échec à la concurrence des autres pays.

Quelques mots sont encore prononcés par MM. Deschaumes, Ravet, un délégué de Marseille où aura lieu le Congrès, l'an prochain, et par M. Schwaub.

Au cimetière de l'Est, après la séance de clôture, une manifestation de la Fédération se déroule devant les tombes des collègues Jacquet et Maerteus, les glorieux fusillés. Une gerbe est déposée. M. Deschaumes rend un hommage vibrant à ces deux héros.

Avant le banquet de clôture, à l'Hôtel Royal, les congressistes ont rendu visite au monument Faidherbe et au jardin botanique.

LE BANQUET

A midi et demi, un banquet réunissait à l'Hôtel Royal les participants du Congrès, sous la présidence de M. Prosper Ravet, qu'entouraient MM. Moithy, adjoint au maire de Lille, Régnier, secrétaire général de la Préfecture ; Charles Delesalle et René Lefebvre, députés du Nord ; Guilbaut, membre de la Chambre de Commerce ; Balavoine, avocat et Haverland, vice-président de la Société de secours mutuels des Voyageurs de Commerce.

Au moment du dessert, M. Daniel-Vincent pénètre dans la salle salué aux accents de la « Marseillaise ».

Des tostes ont été portés successivement par MM. Prosper Ravet, Régnier, secrétaire général ; René Lefebvre, député ; Schreiber, délégué de la fédération nationale de Belgique ; Moithy et M. Daniel Vincent, ministre du Travail.

L'ARRIVÉE A LILLE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Une foule immense acclame le chef de l'Etat aux cris de : « Vive Millerand ! Vive la France ! »

Lille, 15 mai. — Lille, la Cité meurtrie, éclate aujourd'hui d'allégresse pour recevoir le Chef de l'Etat, M. Millerand. Elle apparaît à ses milliers de visiteurs sous le vif et multicolore manteau de drapeaux et d'orifiammes qui recouvre ses hautes maisons dans les voies larges et droites où doit passer le cortège.

Toutes les rues du centre sont noires d'une foule immense et animée, que sillonnent parfois les défilés de gymnastes et de sociétés. De temps en temps passent, claquant au vent, leurs fiers drapeaux couverts de médailles.

Le passage du maréchal Joffre

L'heure approche de l'arrivée du train présidentiel. Mais voici qu'un mouvement se produit dans la foule et des acclamations retentissent. C'est le maréchal Joffre, l'illustre « Grand Père » des armées françaises, qui vient d'arriver à la gare du Nord, à son retour de la cérémonie patriotique franco-anglaise de Givenchy-lez-La Bassée.

La physionomie légendaire de l'ancien généralissime est aussitôt reconnue et il passe souriant aux saluts respectueux. Le maréchal Joffre entre dans le salon d'honneur de la gare pour y attendre M. Millerand ; il reçoit les hommages des personnages officiels et s'entretient cordialement avec M. l'abbé Lemire.

Le train présidentiel
LE DEPART DE PARIS

Le train présidentiel avait quitté Paris à 14 h. 45. M. Millerand est accompagné, dans son voyage, par MM. Louis Barthou, ministre de la Guerre; Bignon, secrétaire général adjoint à la présidence; le général Lasson, chef de la maison militaire du Président; M. de Fouquières, directeur du protocole; le général Serrigny, sous-chef d'état-major général; le commandant Ménard, de la maison militaire du Président; le commandant Deloye, officier d'ordonnance du ministre de la Guerre, ainsi que par MM. Javary, ingénieur et chef de l'exploitation de la Compagnie du Nord; Labussière, directeur de la Sûreté générale au ministère de l'Intérieur; Lachaume, inspecteur principal de l'exploitation et le docteur Cabiot.

Le chef de l'Etat a été salué à la gare du Nord, par MM. Pierre Marraud, ministre de l'Intérieur; Yves Le Trocquer, ministre des Travaux publics; Lefebvre du Prey, ministre de l'Agriculture; Autrand, préfet de la Seine; Leutier, préfet de police; Jean Millerand, chef du secrétariat particulier du Président de la République, ainsi que par le général Simon, représentant le gouverneur militaire de Paris; MM. Vallon, vice-président du Comité de direction de la Compagnie du Nord; Leloup, directeur du mouvement; Girard, secrétaire général; Moutier, sous-chef de l'exploitation; Dugit, secrétaire de l'exploitation de la Compagnie du Nord.

En gare de Lille

A la gare de Lille, le service d'ordre parfait est dirigé par M. Houdaille, commissaire spécial.

Le train présidentiel, dont la machine est ornée à l'avant d'un faisceau de drapeaux tricolores, pénètre lentement en gare à 6 h. 09.

M. Millerand en descend, accompagné de M. Barthou. Aussitôt, la compagnie du 43e massée sur le quai, présente les armes, cependant que les clairons et tambours battent aux champs, que le canon tonne et que s'élève du dehors, l'immense acclamation de la foule.

Mais le Président de la République et M. Barthou sont salués successivement par M. Delory, maire de Lille; par MM. les membres du gouvernement déjà présents à Lille, MM. Daniel-Vincent, ministre du Travail; Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique; Leredu, ministre de la Prévoyance Sociale; G. Vidal, sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction physique; MM. Naudin, préfet du Nord; Potié, Trystram, Hayez, Bersez, Debierre, Dehove, Plichon, sénateurs; René Lefebvre, Delesalle, des Rotours, l'abbé Lemire, Pasqual, Saint-Venant, Crespel, Vandame, Piet, Raynal, députés; Vancauwenberghe, président du Conseil général; Davaine, vice-président et Leduc, maire de Tourcoing; G. Lyon, recteur de l'Université ; le chanoine Régent, ancien aumônier divisionnaire ; l'Administration municipale de Lille; Wachmar, président de la fête de gymnastique; le général Lacapelle, commandant le 1er corps d'armée; Régnier, et Cameau, secrétaires généraux de la Préfecture; les sous-préfets du Nord; Barret, inspecteur du Chemin de fer du Nord.

M. Millerand serre la main de ces personnalités, pendant que la Musique des Sapeurs-Pompiers exécute la « Marseillaise » ; le Président et sa suite se dirigent vers la place de la Gare, où stationnent les voitures.

Au moment où paraît le chef de l'Etat, qui salue l'étendart du 16e Chasseurs à cheval, la clameur de la foule s'élève de nouveau : Vive Millerand! Vive la France! mêlée au bruit du canon qui tonne sans cesse.

Le départ du cortège

Précédée d'un peloton du 6e chasseurs à cheval, la daumont présidentielle, où MM. Delory, Barthou et le général Lacapelle ont pris place avec M. Millerand, se met en route, suivie d'une cinquantaine de voiture et autos qui forment la suite du cortège. Les troupes de la garnison forment la haie tout le long du trajet.

De la gare à la Préfecture

Le cortège présidentiel entre dans Lille par la rue Faidherbe. Voici, à gauche, la haute flèche de Saint-Maurice, fuseau de pierre tout découpé et dentelé; au fond, la tour de la Bourse profile les formes pittoresques de son architecture flamande; les trottoirs, les balcons, les terrasses, sont couverts de monde et les acclamations se répercutent de proche en proche.

A l'entrée de la Grand'Place, une grande banderole porte l'inscription : « Au Roi Soldat, au Président de la République. Salut! »

Au centre de la Grand'Place, surgit, sur son monolithe, la statue de Lille, la Déesse, commémorant le glorieux siège de 1792. A droite, c'est la Vieille-Bourse, dans son élégant habit du XVIe siècle, et derrière reparaît sous un autre angle, la Tour de la Nouvelle Bourse flanquée de ses quatre clochetons. Sur la façade de la Grand'Place, opposée à la rue Esquermoise, se dresse le Coq Gaulois, qui sera le soir illuminé.

Le coup d'œil est superbe le long de la rue Nationale, dont les deux faces sont reliées par des guirlandes de feuillage partant, de distance en distance, des pylones électriques, eux-mêmes revêtus de verdure. La foule s'est logée partout où elle a pu, des trottoirs jusqu'aux quatrième et cinquième étages de ces hauts immeubles. Des poilus, des jeunes gens, grimpent sur les enseignes, se pendent aux grilles, s'accrochent à toutes les aspérités. A l'entrée des rues adjacentes sont dressées des échelles et stationnent des véhicules sur lesquels sont grimpés hommes, femmes et enfants.

A droite, dans le prolongement de la rue, c'est maintenant la curieuse tour sans flèche de l'église du Sacré-Cœur que l'on découvre.

Au milieu de la rue se dresse un arc de triomphe de couleur bien locale, avec ses deux pylones le long desquels pendent tous les attributs et produits de la terre flamande : betteraves, céréales, têtes de bétail, etc.

Un nouveau tournant, et le cortège s'engage sous la voûte naturelle formée par la double haie de platanes du boulevard de la Liberté.

A la Préfecture

Après vingt minutes de trajet, la daumont présidentielle débouche sur l'immense quadrilatère de la place de la Préfecture. Une mer humaine y palpite, d'où monte une clameur unanime en l'honneur du Président : « Vive Millerand! Vive le Président! Vive la France! »

Un cordon de troupes dégage le devant de la Préfecture.

M. Millerand descend de sa voiture sur le perron de la Préfecture. Il passe en revue les troupes, puis vient saluer le groupe des drapeaux des sociétés.

Les Réceptions

Le Président de la République pénètre à 6 h. 40 dans la Préfecture.

Dans la grande salle des fêtes sont rangés en carré les autorités civiles et militaires, les corps constitués et les fonctionnaires des services publics. On remarque particulièrement MM. les généraux du 1er corps d'armée en uniforme, MM. les présidents des Tribunaux, en robe rouge, MM. les professeurs des Facultés, en toge.

M. Millerand, suivi de MM. les ministres, passe devant chacun des personnages officiels et leur serre la main, adressant de temps à autre quelques mots à l'un d'eux.

A 7 h. 10, la réception est terminée. M. Millerand et MM. les ministres se retirent dans les appartements qui leur sont réservés à la Préfecture.

A 7 h. 45, M. Millerand a reçu, en particulier et séparément, Mgr Quilliet, évêque de Lille, M. le Pasteur de l'église réformée et M. le Rabbin de Lille.

DINER INTIME A LA PREFECTURE

M. Millerand a pris part, à 8 h. 15, à la Préfecture, à un dîner intime, auquel assistaient MM. les ministres et une trentaine de personnes.

LA FÊTE DE NUIT

La première fête de nuit organisée avec un soin méticuleux a eu lieu à 9 heures sur le vaste terrain du Stade. Le boulevard Carnot et le boulevard de la République étaient éclairés par un cordon ininterrompu de lampes électriques de diverses couleurs et cet éclairage était encore intensifié aux abords du terrain par de puissants propecteurs.

Une foule considérable avait pris place aux tribunes. Le spectacle qu'offrait le stade était fort pittoresque. Quatre estrades avaient été rapidement élevées pour permettre à nos gymnastes d'évoluer facilement et au public de voir.

Nous avons pu admirer et applaudir de charmantes danses bretonnes, la bourrée auvergnate, des poses plastiques d'un art parfait, des ballets parfaitement réussis, etc.

Il était fort tard quand la fête se termina. Elle eut été ravissante et digne de tous les éloges si des projecteurs électriques avaient été placés beaucoup plus près des quatre estrades réservées aux gymnastes, mais ceux-ci ont réalisé un effort d'art considérable, aussi convient-il de les en féliciter chaudement en leur disant à demain soir.

LES ILLUMINATIONS

L'abaissement de la température n'empêcha pas, dans la soirée, les promeneurs de peupler de leurs flots denses toutes les voies lumineuses dont nous avons hier décrit l'aspect. Beaucoup de maisons particulières avaient augmenté le nombre des lampions ou des ampoules électriques et les feux de bengale étaient également multipliés.

L'animation a été telle, toute la soirée, dans les rues illuminées que la circulation des voitures et des tramways est devenue à peu près impossible particulièrement aux alentours de la Préfecture, bien que M. Millerand ne doivent pas en sortir ce soir.

La place de la République ruisselle des lumières de milliers de lampes électriques de toutes couleurs. La foule ne cesse de lancer des vivats en l'honneur du Président de la République.

Après le dîner, M. Millerand paraît au balcon de la Préfecture pour répondre à ces acclamations. Le Président s'est retiré à 10 heures dans ses appartements.

Les fêtes de Lille se sont terminées par des bals publics particulièrement animés.

LE PROGRAMME DU LUNDI 16 MAI

De 5 heures 30 à midi. — Au terrain de la fête, boulevard Carnot, concours individuels de gymnastique.

A 8 heures 40. — Visite de l'Hôpital Saint-Sauveur par M. le Président de la République.

Itinéraire : Préfecture, boulevards de la Liberté, des Ecoles, Louis XIV, rue Frédéric-Mottez, Hôpital Saint-Sauveur.

A 9 heures 10. — Palais de la Bourse, réception de M. le Président de la République par la Chambre de Commerce.

Itinéraire : Hôpital Saint-Sauveur, rues Saint-Sauveur, Ban-de-Wedde, de Paris, place du Théâtre, palais de la Bourse.

A 9 heures 50. — Palais Rameau : Exposition des Œuvres sociales du Nord. Réception de M. le Président de la République.

Itinéraire : Palais de la Bourse, rue de la Bourse, Grande-Place, rues Esquermoise, de la Barre, square Daubenton, boulevard Vauban, Palais-Rameau.

Palais Rameau à la Préfecture.

Itinéraire : Boulevard Vauban, rue Solférino, place Philippe-Lebon, rue Nicolas-Leblanc, place de la République, boulevard de la Liberté.

A 11 heures 35. — **Porte de Valenciennes, arrivée de Sa Majesté le Roi des Belges.** Exécution du « Vivat flamand » sur le boulevard des Ecoles. — Départ pour la Préfecture.

Itinéraire : Rue de Cambrai, boulevard des Ecoles, de la Liberté, Préfecture.

A 11 h. 45. — Réception du Roi à la Préfecture par le Président de la République.

A midi. — Départ du cortège officiel qui conduira le Roi des Belges à son hôtel, rue Solférino.

Itinéraire : Place de la République, rue Nicolas-Leblanc, place Philippe-Lebon, rue Solférino.

A 12 h. 10. — Retour du Président de la République à la Préfecture.

Itinéraire: Rue Solférino, place Philippe-Lebon, rue Nicolas-Leblanc, place de la République.

A 12 h. 30. — Réception à la Préfecture des Maires des chefs-lieux de cantons.

A 12 h. 40. — Préfecture du Nord, visite du Roi des Belges au Président de la République.

De 13 à 15 h. — Salle des fêtes de la Préfecture, banquet offert au Président de la République et au Roi des Belges.

A 15 h. — Départ du cortège officiel pour l'Hôtel de Ville.

Itinéraire : Rues Léon-Gambetta, Colbert, Nationale, Grand'Place (tour), rues Esquermoise, Royale, Négrier, Saint-Pierre, place du Concert, rue de la Monnaie.

A 15 h. 45. — Hôtel de Ville (Mairie provisoire) réception officielle du Président de la République et du Roi des Belges par la Municipalité.

Départ pour le terrain de la Fête Fédérale.

Itinéraire: Rues de la Monnaie, place Saint-Martin, du Lion-d'Or, rues des Chats-Bossus, Grande-Chaussée, place du Théâtre, boulevard Carnot.

A 16 heures 30. — Au terrain de la fête du boulevard Carnot, sous la présidence du Président de la République et du Roi des Belges, grande fête de gymnastique ; exécution des mouvements d'ensemble de la 43e fête fédérale.

Remise solennelle du drapeau fédéral à la Ville de Lille.

A 18 h. 15. — Au terrain du boulevard Carnot, le Roi des Belges prendra congé du Président de la République. Départ du Roi des Belges. Départ du Président de la République pour la Gare centrale.

Itinéraire : Boulevard Carnot, place du Théâtre, rue Faidherbe.

A 18 h. 30. — Départ du train présidentiel.

Nota. — Le départ du roi des Belges est prévu par le Boulevard de la République, route de Roubaix.

A 19 h. 30. — Les 10.000 gymnastes ayant pris part à la fête fédérale et venant du terrain de la fête par les itinéraires ci-après, défileront en cortège sur la place de la République.

Remise aux sociétés de gymnastique du « Souvenir de Lille », par la Municipalité sur la place de la République.

A 21 heures. — Illuminations électriques Grande-Place et place de la République. Concerts et bals sur ces places et dans les différents quartiers de la ville : place des Quatre-Chemins, Square Ruault, rue Pierre-Legrand, place aux Oignons, place Jacquart.

Les bals auront lieu de 21 heures 30 à 24 h.

A 21 heures. — Place de la République, fête de gymnastique de nuit.

A 22 heures. — Place de la Nouvelle-Aventure grand feu d'artifice aérien. Concert et bal à partir de 23 heures.

Lettre de Bruxelles

PAS DE GREVE DES CHEMINS DE FER. UN SUCCES POUR LES CHEMINOTS CHRETIENS. — LA GREVE D'ANVERS : ELLE EST DECLANCHEE PAR UN HOLLANDAIS.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 15 mai 1921.

Le bruit a couru, à Liège, que les cheminots se mettraient en grève, mardi. A Bruxelles, on dément la nouvelle, parce que l'Interministérielle dégage sa responsabilité des agissements du Syndicat national, parce que, même dans ce groupement, tous ne sont pas partisans de la grève et beaucoup commencent à se lasser des manœu